

## Activité n° 4 : Réglementation générale, associations et fondations

<b>Finalités</b>	
Finalité 1	Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées) : sous-préfecture de Val-de-Briey
Finalité 2	Economie : déclarations des foires, vide-greniers et salons, revendeurs d'objets mobiliers : sous-préfecture de Lunéville Autorisations des foires, vide-greniers et salons : sous-préfecture de Val-de-Briey Délivrance du titre de maître-restaurateur : sous-préfecture de Val-de-Briey
Finalité 3	Service national (recensement)- Suivi des demandes d'option des jeunes binationaux pour le service national : préfecture – bureau de la vie associative et des élections
Finalité 4	Associations : préfecture – bureau de la vie associative et des élections
Finalité 5	Fondations : préfecture – bureau de la vie associative et des élections
Finalité 6	Tourisme : offices de tourisme, carte de guide conférencier, trains touristiques : sous-préfecture de Val-de-Briey
Finalité 7	Fonds de dotation : préfecture – bureau de la vie associative et des élections
Finalité 8	Garde chasse et garde pêche : sous-préfecture de Lunéville
<b>Bases de licéité</b>	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
<b>Fondements juridiques</b>	
	décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
<b>Catégories de personnes concernées</b>	
	Usagers/ déclarants

	Membres des associations/fondations
	Professionnels (gérants d'entreprises)
<b>Catégories de données traitées</b>	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
	Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
	Vie professionnelle (fonction, poste occupé, types de licences, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les cv, tout autre document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
	Éléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB rapport moral et financier, bilan, compte de résultats, rapport du commissaire aux comptes, acte notarié)
	Données de localisation (adresse de l'évènement biens immobiliers)
	Condamnations pénales ou infractions (casier judiciaire pour les opérateurs funéraires)
	Données sensibles : religion, opinions politiques, appartenance syndicale, voire orientation sexuelle (pour les associations et les fondations), lieux de culte
<b>Catégories de destinataires</b>	
	Services internes en charge des traitements
	Forces de l'ordre
	Administrations (mairies, hôpitaux, offices du tourisme), Atout France, Autorité judiciaire, autorités militaires, autorités consulaires
	Maisons de retraite
	Représentants des associations et fondations
	Citoyens
<b>Existence de transferts de données hors UE</b>	
	Non
<b>Durée de conservation prévue</b>	

	<p>Associations, fondations et fonds de dotation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• dossiers (statuts, procès-verbaux et liste des dirigeants) : jusqu'à la dissolution</li><li>• dons, legs, emprunts et aliénations : 5 ans à compter de l'arrêté</li></ul> <p>Demandes d'option des jeunes binationaux : 10 ans</p>
<b>Mesures de sécurité</b>	
	<p>Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MI.</p>
Date de dernière mise à jour	10/12/24